

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence Annie Beauchais

LIVRET D'ACCUEIL



Croix-Rouge Française - EHPAD Annie Beauchais

Contre-allée Henri Dunant – 95200 Sarcelles

Tél. : 01 34 38 51 00 - Fax : 01 34 38 51 01

ehpad.anniebeauchais@croix-rouge.fr

Association reconnue d'utilité publique (JO du 28 avril 1945)

 www.croix-rouge.fr

Version du 01/01/2024

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence Annie Beauchais EHPAD de la Croix-Rouge française

Sommaire

Mot d'accueil de la Direction	p. 5
1. Présentation de la Croix-Rouge française	p. 7
2. Informations générales	p. 8
- Situation géographique	p. 8
- Présentation générale de l'établissement	p. 9
3. Missions de l'établissement	p. 11
4. Modalités de fonctionnement	p. 12
- L'entrée dans l'établissement	p. 12
Admission / Frais de séjour / Aides existantes	
- La vie à la Résidence Annie Beauchais	p. 14
La chambre / L'hôtellerie / Les repas / L'équipe de la résidence / Les animations / Le culte	
- Renseignements complémentaires	p. 17
Contacts utiles	p. 18
Liste des annexes	p. 21
1. Organigramme de l'établissement	
2. Charte des droits et libertés de la personne accueillie	
3. Règlement de fonctionnement	
4. Contrat de séjour à signer par le résident ou son représentant légal le cas échéant	
5. Liste des documents à fournir en vue de l'admission	
6. Liste des personnes qualifiées et coordonnées (article L. 311-5 CASF)	
7. Les sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge française	

MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de venir vivre à la *Résidence Annie Beauchais* et nous vous en remercions. Nous vous souhaitons la bienvenue. L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective harmonieuse.

Ce livret d'accueil qui vient de vous être remis est destiné à vous informer des missions, de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement.

L'ensemble du personnel, soignant et administratif, est à votre service et s'engage à répondre au mieux à vos besoins dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Nous savons que votre arrivée dans notre établissement signifie pour vous un grand bouleversement, et peut-être beaucoup d'inquiétudes. Nous chercherons tous, dès votre arrivée et tout au long de votre séjour dans l'établissement, à vous proposer un accompagnement respectueux de vos souhaits et de vos difficultés. Cet engagement est pour nous la traduction concrète de la politique de bientraitance qui est un axe fort de l'accueil des personnes à la Croix-Rouge française. Dans le quotidien, cela signifie que nous chercherons à respecter au mieux vos habitudes de vie, et que nous veillerons à ce que nos échanges et nos interventions auprès de vous soient les plus sécurisants et les moins intrusifs possibles.

Il nous arrivera peut-être de ne pas répondre entièrement à vos attentes, dans ce cas, **n'hésitez pas à vous tourner vers nous** et à nous en parler pour que nous puissions nous améliorer : c'est ensemble, et avec vos proches, que nous chercherons dans le temps à construire la vie la plus paisible pour vous.

Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction et l'ensemble du personnel

Présentation de la Croix-Rouge française

La Croix-Rouge Française est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle est reconnue par le gouvernement français comme une société de secours volontaire, autonome et auxiliaire des pouvoirs publics. Elle est l'une des 185 sociétés nationales qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'association a pour vocation de participer, sur l'ensemble du territoire, à tous les efforts de protection sociale ou sanitaire, ainsi qu'aux actions de prévention et d'éducation.

La Croix-Rouge Française agit conformément **aux sept principes fondamentaux** établis par le Mouvement Croix-Rouge, en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines avec une priorité en faveur des plus vulnérables. Ces principes, auxquels adhèrent les bénévoles et les salariés, sont « **Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité et Universalité** » (cf. annexe n°7)

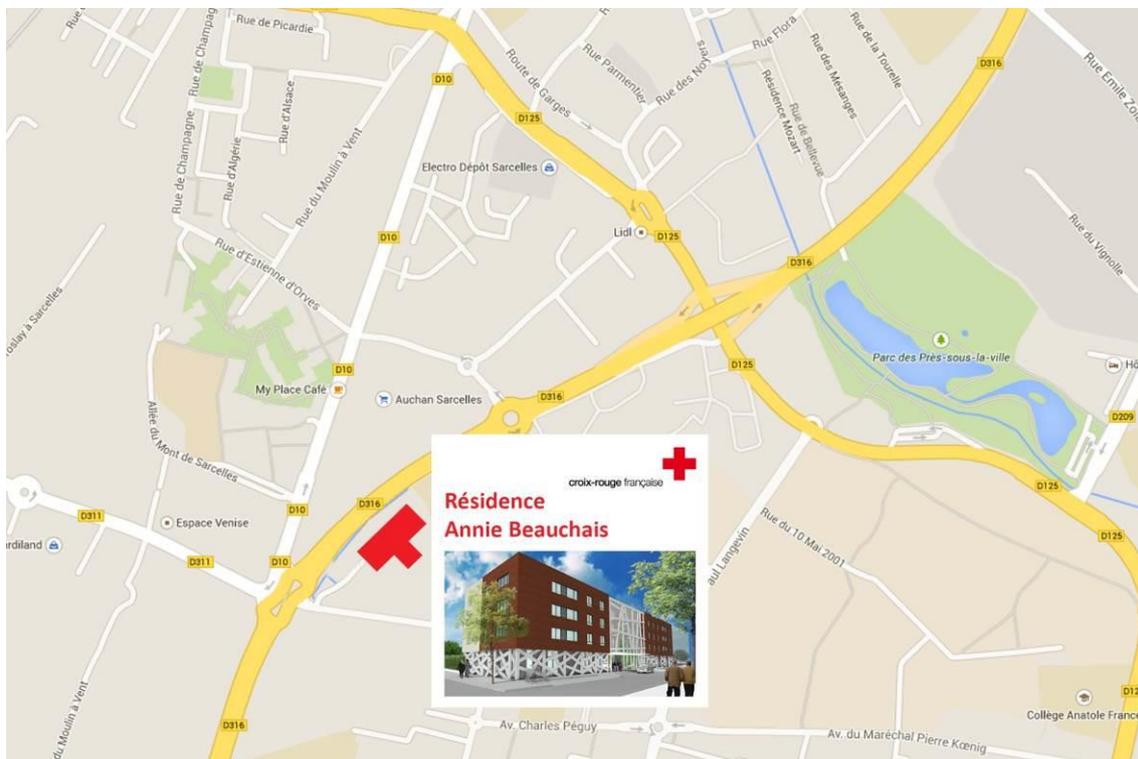
Dans le cadre de ses actions, et plus particulièrement de sa filière des établissements pour personnes âgées, l'association gère actuellement 31 établissements.

La Croix-Rouge Française gère 3 établissements sur le territoire du Val d'Oise :

- La Résidence *Annie Beauchais* à Sarcelles
- La Résidence *Florence Nightingale* à Argenteuil
- La Résidence *Montjoie* à Montmorency

1. Informations générales

■ Situation géographique



Entrée : Contre-allée Henri Dunant - 95200 Sarcelles

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi-vendredi : 9h30-17h30

ACCÈS

Venir en voiture

- Depuis Paris par la N1 direction Beauvais puis la N16 direction Sarcelles/Chantilly/Creil
- Depuis Pontoise : prendre la Francilienne puis la D316 direction Paris/Le Mesnil Aubry/Ecouen

Venir en train et bus depuis Paris (Gare du Nord)

- RER D direction Orry-la-Ville/Creil :
 - jusqu'à Garges-Sarcelles puis bus n°368 direction « Place du Souvenir français » jusqu'à l'arrêt « Raymond Rochon »
 - jusqu'à Pierrefitte-Stains puis bus n°268 direction « Villiers-le-Bel – Gonesse » jusqu'à l'arrêt « Route de Groslay »
- Ligne H direction Persan-Beaumont ou Luzarches :
 - jusqu'à Sarcelles-Saint-Brice puis bus n°133 direction « Gare Bourget RER B » jusqu'à l'arrêt « Théodore Bullier » puis bus n° 368 et descendre à l'arrêt « Raymond Rochon »
 - Jusqu'à Epinay Villetaneuse ou Groslay puis bus n°37 direction « Sarcelles » jusqu'à l'arrêt « rue de Sarcelles » ou « My Place »

■ Présentation générale de l'établissement

La *Résidence Annie Beauchais* est implantée dans le quartier de l'entre-deux pointe trois quart de la ville de Sarcelles. Ce quartier est dans une zone naturelle située entre le Grand Ensemble, le nouveau quartier de la sous-préfecture, aux portes du vieux village de Sarcelles et le centre commercial Auchan « My Place ».

Sarcelles est située à environ 15 km au nord de Paris et compte environ 58 600 habitants. La commune est membre de la communauté d'agglomération Val de France depuis 1997. Elle se trouve à environ 20 km de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

L'établissement, ouvert depuis décembre 2014, dispose de 90 chambres individuelles sur 3 niveaux, dont 2 chambres communicantes par étage.

Les espaces de vie collective ont été conçus afin d'assurer le maintien des liens sociaux et pour favoriser la convivialité et l'orientation spatiale. Leur implantation au sein du bâtiment répond à un souci de qualité de vie et permet d'éviter l'isolement.

L'établissement dispose d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

Il permet d'accueillir dans la journée, au maximum 12 résidents présentant des troubles du comportement modérés et atteints de la maladie d'Alzheimer. Le but de cette unité est de proposer des activités sociales et thérapeutiques adaptées.

Le PASA est un espace thérapeutique spécifique de la structure. Cette unité est composée d'un espace de repos, d'un salon, d'une cuisine thérapeutique, d'une salle à manger, d'une salle d'activité et d'un jardin.

Le PASA est animé par une équipe pluridisciplinaire spécifiquement formée à la prise en charge de cette population. La journée est organisée autour d'animations thérapeutiques et sociales pour maintenir les acquis, préserver l'autonomie et favoriser le bien-être des résidents.



L'architecture de l'établissement se présente de la manière suivante :

Au rez-de chaussée :

- La salle de restaurant et la salle d'activité « *Le Faitout* »
- L'accueil et le jardin d'hiver
- Le salon de coiffure/esthétique
- La salle de kinésithérapie
- Le PASA « *L'étincelle* »
- la médiathèque « *Charlie Chaplin* »
- les bureaux administratifs, le bureau du médecin coordonnateur et du responsable de l'unité de soins paramédicaux.

À chaque étage se trouve :

- Un salon – salle à manger
- Une terrasse

Et plus spécifiquement :

- Un office et un bureau de télé-médecine au 1^{er} étage
- Une salle de soin au 2^{ème} étage
- Un bureau de consultation au 3^{ème} étage,

L'établissement dispose d'un jardin accessible à tous.



2. Missions de l'établissement

L'Établissement est un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) au sens de la loi 2002-2. Il héberge des personnes seules et/ou des couples âgés d'au moins 60 ans, ainsi que par dérogation des personnes de moins de 60 ans.

Il est habilité, pour l'ensemble de sa capacité, à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Établissement de la Croix-Rouge française, la gestion de la *Résidence Annie Beauchais* est assurée par un Directeur d'établissement.



Les missions de l'établissement sont réalisées par une équipe pluridisciplinaire qualifiée et organisée en différents services :

- l'hôtellerie
- l'animation
- les soins
- les services administratifs
- la restauration, assurée par un prestataire extérieur dans nos locaux.

Retrouvez en annexe n°1 l'organigramme de l'établissement.

3. Modalités de fonctionnement

▪ **L'entrée dans l'établissement**

L'ADMISSION

Avant toute admission, un dossier administratif et médical dûment complété devra être remis à l'établissement.

À l'issue de la visite de pré-admission et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directeur de l'établissement.

Retrouvez en annexe 5 la liste des pièces à fournir en vue de l'admission.

LES FRAIS DE SÉJOUR

Les modalités financières sont définies très précisément dans le contrat de séjour.

Les frais de séjour se décomposent de la manière suivante :

- le tarif hébergement
- le tarif dépendance

• **Tarif hébergement**

Le tarif de la prestation globale d'hébergement est fixé annuellement par le Conseil départemental sous la dénomination de « prix de journée hébergement ». Ce tarif inclut notamment le logement, la restauration, l'animation ainsi que l'entretien du linge dans les conditions prévues par le présent contrat et par le règlement de fonctionnement.

L'arrêté de tarification adopté chaque année par le Président du Conseil départemental est affiché dans l'établissement. Cet arrêté indique le montant du prix de journée ainsi que la date de son entrée en vigueur.

Si le résident ne bénéficie pas de l'aide sociale, le prix de journée hébergement est à sa charge.

• **Tarif dépendance**

Le tarif dépendance appliqué dans l'établissement varie en fonction du niveau d'autonomie du résident :

- un tarif pour les personnes classées en GIR 1 et 2
- un tarif pour les personnes classées en GIR 3 et 4
- un tarif pour les personnes classées en GIR 5 et 6

Une évaluation est réalisée chaque année par le médecin coordonnateur en lien avec l'équipe soignante pour déterminer la classification GIR dont relève le résident.

Le tarif dépendance est fixé chaque année sur la base des tarifs arrêtés annuellement par le Conseil départemental.

Il est affiché chaque année dans l'établissement et indique la date de son entrée en vigueur.

Le tarif des prestations liées à la dépendance est déterminé en fonction du niveau de dépendance du résident évalué par la grille AGGIR conformément aux textes législatifs en vigueur dans un délai d'un mois maximum après l'admission.

Si le résident bénéficie de l'aide sociale, le tarif dépendance est pris en charge par le Département.

Si le résident ne bénéficie pas de l'aide sociale, le tarif dépendance 5/6 (ou ticket modérateur) est à sa charge. Il peut être financé en partie par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

LES AIDES EXISTANTES

- **L'APL** (aide personnalisée au logement) ou l'allocation logement est versée par la caisse d'allocations familiales,
- **L'APA** (allocation personnalisée d'autonomie) est versée par le Conseil Départemental du domicile de secours et finance la dépendance en laissant à la charge du résident le montant correspondant au GIR 5-6.
- **L'aide sociale** est versée par le Conseil Départemental du domicile de secours pour financer le séjour, moyennant la perception de 90 % des ressources.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.

Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'obtention de ces aides et allocations.

Vous pouvez éventuellement contacter Mme Elisabeth SEQUEIRA au 01 34 38 51 09.

▪ **La vie à la *Résidence Annie Beauchais***

LA CHAMBRE

Chaque chambre d'une superficie minimum de 20 m² bénéficie de tous les équipements nécessaires :

- Salle d'eau adaptée avec WC et douche
- Mobilier (lit, armoire intégrée, chevet, fauteuil, bureau-commode, table adaptable...)
- Prise de téléphone et téléphone
- Prise de télévision

La chambre peut être personnalisée par le résident, en veillant à garantir une circulation aisée de son occupant et des intervenants.

Les couples peuvent être accueillis dans des chambres communicantes.



L'HÔTELLERIE

Une maîtresse de maison s'assure de la qualité des prestations hôtelières.

L'entretien des chambres est assuré par le personnel hôtelier.

Le linge de table et de lit est fourni et entretenu par un prestataire externe.

Le linge personnel est également pris en charge par un prestataire externe. Cette prestation est intégrée dans le prix de journée.

Vous pourrez bénéficier de prestations complémentaires (coiffure, manucure, soins esthétiques...) qui resteront à votre charge.



LES REPAS

La plus grande attention est apportée aux repas préparés dans l'établissement. Ils sont servis dans la salle à manger ou dans les salons d'étage pour les résidents qui ont besoin d'une aide au repas particulière. Les résidents donnent leur avis quant aux menus par l'intermédiaire de la commission des menus.

Le résident peut accueillir sa famille pour déjeuner (contre participation financière).

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.



Horaires

- **Petit déjeuner**
7h30 à 9h15
- **Déjeuner**
12h30 à 13h30
- **Collation goûter**
16h00 à 16h30
- **Dîner**
18h15 à 19h30

L'ÉQUIPE DE LA RESIDENCE

La *Résidence Annie Beauchais* dispose d'un personnel médical et paramédical d'accompagnement. **Il assure une permanence 24h/24h** : médaillon ou montre « appel-malade », présence de personnel soignant de jour et de nuit. Une infirmière de nuit mutualisée sur plusieurs établissements assure plusieurs rondes chaque nuit.

L'équipe soignante et d'accompagnement est composée :

- d'un médecin coordonnateur
- d'un responsable d'unité de soins paramédicaux
- d'infirmières
- d'aides-soignantes
- d'aides médico-psychologiques
- d'aides de vie
- d'assistants de soins en gérontologie
- de kinésithérapeutes
- d'une psychologue
- d'une psychomotricienne
- de médecins traitants
- d'un pharmacien et d'une préparatrice en pharmacie qui gèrent notre pharmacie interne

Le résident a toute liberté quant au choix des intervenants libéraux.
Le règlement des médecins spécialistes est à la charge du résident qui demande le remboursement par les organismes d'assurance maladie.



L'établissement dispose d'une salle de balnéothérapie au 2^{ème} étage, les résidents peuvent profiter de bains thérapeutiques, accompagnés par la psychomotricienne.



LES ANIMATIONS

Des animations quotidiennes et hebdomadaires (sorties, lotos, ateliers, anniversaires, gymnastique) vous sont proposées.



Un poste informatique disposant d'un accès internet est à votre disposition gracieusement à la médiathèque.



LE CULTE

La pratique des différents cultes est possible. Si vous souhaitez recevoir la visite d'un ministre de votre culte, vous pouvez en faire la demande auprès des membres de notre équipe.

▪ Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire peut vous être donné sur simple demande.

Avant votre entrée, il vous sera remis le règlement de fonctionnement et un contrat de séjour qui compléteront ces informations.

Les résidents participent à la vie de l'établissement notamment par l'intermédiaire d'un Conseil de la Vie Sociale, de questionnaires de satisfaction ou de la boîte à suggestions située à l'accueil.

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des résidents : administratif, financier, soignant (dossier infirmier et médical), de vie et d'animation. Ces informations, peuvent, le cas échéant, servir à réaliser des travaux statistiques à usage de l'établissement ou des autorités publiques.

Les informations recueillies au cours de votre séjour, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe chargée de vous accueillir selon leur domaine de compétence (données médicales à destination des médecins, données paramédicales à destination de l'équipe infirmière et aide-soignante, données administratives et financières à destination du service de facturation, données de vie à destination du service animation). Tout professionnel de santé désigné par vos soins peut également avoir accès aux données médicales.

Conformément aux articles 39 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des données la concernant sur demande écrite ou en s'adressant, aux horaires d'accueil, au secrétariat de l'établissement.

En cas de contestation ou de réclamation, la personne responsable de la gestion de l'outil métier utilisé est le directeur de l'établissement.

POLICE D'ASSURANCE

L'établissement est assuré auprès de la société d'assurance AXA sous le n°2012622704 pour sa responsabilité civile et n°4942395904 pour les dommages aux biens.

CONTACTS UTILES

Résidence Annie Beauchais

01 34 38 51 00

Contre-allée Henri Dunant

95200 Sarcelles

- Valérie LALLEMANT, directrice
- Elisabeth SEQUEIRA, responsable accueil, admissions et facturation
- Nicole LANFRANCHI, agent chargé de l'accueil et des admissions
- Le médecin coordonnateur
- Azzam MEHANNA, responsable de l'Unité de Soins Paramédicaux
- Le psychologue
- Amandine LAUNOIS, animatrice

Conseil Départemental du Val d'Oise

01 34 25 76 43

Hôtel du Département

2, avenue du Parc

95032 Cergy-Pontoise cedex

Agence Régionale de la Santé (ARS) - Délégation Territoriale du Val d'Oise

01 34 41 14 00

2, avenue de la Palette

95011 Cergy-Pontoise cedex

C.L.I.C.

01 34 19 69 40

Centre Administratif - CCAS de Sarcelles

4, place de Navarre

95200 Sarcelles

Allo Maltraitance

39 77

Croix-Rouge Française - Direction Régionale Ile de France

01 44 43 32 90

Maille Nord II

8, avenue Montaigne

93160 Noisy-le-Grand

Croix-Rouge Française - Direction nationale (siège)

01 44 43 11 00

CAMPUS Croix-Rouge française

21 rue de la Vanne

92126 MONTROUGE CEDEX

Croix-Rouge Française - Délégation Départementale

01 39 35 60 00

1 bis, rue Henri Dunant

BP 32

95460 Ézanville

Le défenseur des droits

01 39 94 96 22

Maison de la Justice et du Droit de Sarcelles

31 bis, avenue du 8 mai 1945

95200 Sarcelles

Personnes qualifiées : voir annexe 6

ANNEXES

(cf. fiches jointes dans la pochette)

Annexe 1

Organigramme de l'établissement

Annexe 2

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Annexe 3

Règlement de fonctionnement

Annexe 4

Contrat de séjour à signer par le résident ou son représentant légal le cas échéant

Annexe 5

Liste des documents à fournir en vue de l'admission

Annexe 6

Liste des personnes qualifiées (article L. 311-5 CASF)

Annexe 7

Les sept principes fondamentaux de la Croix-Rouge française

Annexe 8

Trousseau type du résident

Annexe 9

Arrêté de prix de journée de l'établissement

Annexe 10

Tarifs des prestations



INFORMATION "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS"

Vous êtes amené(e) à communiquer des informations personnelles notamment au moment de votre inscription dans cet établissement.

Les informations que vous transmettez sont à **usage exclusif de la Croix-Rouge française** et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord préalable.

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « *informatique et libertés* », vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous au secrétariat de cet établissement.

Résidence Annie Beauchais

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

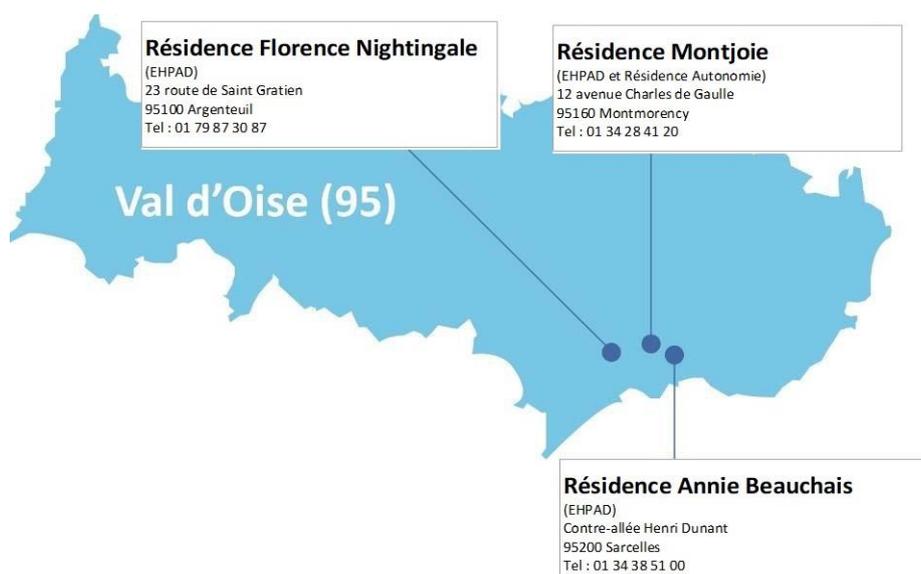
Contre-Allée Henri Dunant
95200 Sarcelles

Tél. : 01 34 38 51 00 - Fax : 01 34 38 51 01

Établissement géré par la Croix-Rouge française
Association reconnue d'utilité publique (JO du 28 avril 1945)

 www.croix-rouge.fr

Trois établissements de la Croix-Rouge Française sur le territoire du Val d'Oise




croix-rouge française